

COMITÉ FRANCO-ALLEMAND  
Souvenir et sauvegarde des sites  
en Argonne

St<sup>e</sup> Menehould

Mairie de Vienne-le-Château

• • •  
Monsieur Philippe LUNARD  
• Vice-Président

Historien spécialisé dans  
la première guerre mondiale  
en Argonne

Monsieur le Maire,

A la suite de la mission  
que vous m'avez confiée d'examiner le terrain con-  
cerné par le projet de construction d'un parc médiéval  
dans la forêt communale de St<sup>e</sup> Menehould, au lieu-  
dit „le Bois du Roy“, je me suis rendu à plusieurs  
reprises sur les lieux avec un des membres du  
Comité, monsieur Patrice Chevalier, habitué des  
lieux de guerre en Argonne.

Après examen des lieux  
où différentes constructions du parc doivent être  
implantées, nous n'avons découvert aucune trace  
de travaux militaires, comme celles que l'on trou-  
ve communément dans la forêt d'Argonne (dans  
le bois de la Gruerie): — tranchées, boyaux,

Sapes, abris, tunnels, puits de mines, - - -

De plus aucun travaux, retranchements, bourrelets de terre, trous aménagés, susceptibles d'indiquer des dépôts de matériel ou de munitions n'ont été repérés.

En ce qui concerne les traces de bombardements : obus, bombes d'avions, - - -, aucunes cavités caractéristiques des explosions de projectiles n'ont été vues.

Notre attention s'est portée particulièrement sur la bande de terrain qui borde la route blanche qui traverse la forêt - c'est l'endroit où les militaires auraient de préférence installé des dépôts de matériel ou de munitions, compte tenu des conditions de transports de l'époque - Un passage au détecteur de métaux n'a pas révélé d'élément militaires tels que ceux que l'on trouve sur l'ex-champ de bataille : cartouches, balles, grenades, obus, éclats . . .

des archives consultées à ce jour et qui signalent les bombardements par l'artillerie ou l'aviation dont St<sup>e</sup> Menehould a fait l'objet n'indiquent pas que la zone visée par le futur parc ait été atteinte par les bombardements -

Notre conclusion est donc que le terrain que nous avons examiné semble indemne des activités militaires habituelles sur les sites de

guerre en Argonne, et nous n'avons trouvé aucun matériel susceptible de représenter un danger, lors des travaux ou de l'exploitation du parc -

Néanmoins il nous faut signaler que le temps assez court de l'examen et l'impossibilité de pénétrer plus profondément dans le sol limitent le caractère absolu de nos observations. Cependant le sol paraît non touché par les activités militaires -

Fait pour ce que doit,

à St Menchaold le 25 juillet 2018



COMITE  
FRANCO ALLEMAND 14-18  
MAIRIE  
51800 VIENNE LE CHATEAU

